DÉPARTEMENT DE LA SOMME
CANTON DE CORBIE
COMMUNE DE LAMOTTE-WARFUSÉE

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAMOTTE-WARFUSÉE
Séance du lundi 24 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi vingt-quatre février, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à 19 h 15, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric DEHURTEVENT, Le Maire.

Présents :

Mme Michèle ROUGEGREZ
MM., Frédéric DEHURTEVENT, Hubert DAMIS, Dany DEBLOCK, Jacques DEBLOCK, Arnaud DESTALMINIL, Éric LEFÈVRE, Thomas LOISEAUX, Renaud SOREL et Pierre VALEX

Absents excusés : Cyrille CAFFIN, Sylvain CARLU, Nicolas KALACSAN et Stéphanie MONTAIGNE (pouvoir à F. DEHURTEVENT)

Secrétaire de séance : M. Thomas LOISEAUX

Après lecture du dernier procès-verbal du Conseil municipal en date du 4 novembre 2024, celui-ci est adopté à l'unanimité.
Suite à la réception d'un courrier, le Maire propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour : acquisition de terrain. Le Conseil accepte à l'unanimité.

Finances – Devis SIEP du Santerre : création d'une borne incendie

Avant d'ouvrir ce point, Monsieur DEHURTEVENT annonce que le budget de la Commune sera voté prochainement. Il rappelle que la Commune devra adopter le CFU (compte financier unique) de l'exercice 2024 en remplacement du CG (compte de gestion) et du CA (compte administratif).

Cette modification réglementaire et obligatoire pour l'ensemble des Communes depuis le 1er janvier 2025, engendre quelques complexités informatiques et administratives. Ainsi, notre budget habituellement voté en janvier, ne peut être adopté avant mars. Nous sommes en attente du CFU définitif établie par le SGC d'Albert et de l'affectation de résultat en découlant.

M. DEHURTEVENT annonce qu'à la première lecture des chiffres et après entretien avec notre CDL, nous finirons à l'équilibre avec de bons résultats par rapport à nos investissements depuis 4 ans. Sur l'année 2025, nous devrons rembourser intégralement le prêt concernant l'avance de TVA.

M. DEHURTEVENT ajoute qu'au regard des dernières discussions et de la situation de la Commune les projets suivants pourraient être étudiés sur 2025 :

- Aménagement de plaques en bêton au niveau de chez M. PECOURT,
- Achat de terrain,
- Création d'une borne à incendie route nationale,
- Remplacement de la porte de la médiathèque,
- Entretien des chemins communaux et de la mare,
- Rénovation temporaire de la toiture de l'église ST Pierre,
- Effacement du réseau rue de Corbie et rue d'Aouelle (avec demande de subvention à la Cdc du Val de Somme fin 2025 pour un commencement des travaux en 2026),
- Création d'un 5ème commerce.

Le maire précise que concernant la création d'un 5ème commerce, il a été relancé par le département concernant la signature de la convention d'attribution de subvention. Il rappelle qu'un dossier de subvention avait été déposé en 2024 avec un retour positif.

Au regard du contexte actuel, il propose aux élus d'annuler le projet pour le moment. Le Conseil valide cette proposition. Une réponse sera adressée auprès du département afin de les remercier pour leur contribution financière et annoncer le report de cet investissement. Cela permettra aux autres communes de pouvoir bénéficier de cette enveloppe.

Les données chiffrées sur la majorité des propositions précitées seront présentées lors de l'étude du budget.

Monsieur le Maire présente au Conseil un devis du SIEP du Santerre concernant la création d'une borne incendie route nationale au niveau de l'entreprise AGRI PNEU.

Le montant totale des travaux s'élève à la somme totale de 6 839.76 € TTC

Il précise que la Commune peut bénéficier d'une subvention au titre des fonds de concours de la CdC du Val de Somme.

Après débat, le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte la création d'une borne à incendie route nationale,
- Valide le devis du SIEP du Santerre d'un montant total de 6 839.76 € TTC
- Autorise le Maire à solliciter une demande de subvention auprès de l'intercommunalité.

Finances – Achat terrain : parcelles 818 A 414 - 818 A 415

Monsieur le Maire présente au Conseil un courrier de M. Jacques DEBLOCK concernant la mise en vente de deux parcelles. Ces deux terrains se trouvent au niveau de l'école et une partie était actuellement utilisé pour une animation « jardinage » avec les élèves. Monsieur DEBLOCK avait donné son autorisation et mise à disposition cet espace.

Il est indiqué qu'il y a un acquéreur intéressé mais que la Commune est prioritaire. Monsieur Jacques DEBLOCK étant propriétaire des terrains et conseiller municipal ne participe pas aux débats et au vote. Il quitte la salle de Conseil.

Les deux terrains sont référencés comme suite :

- 818 A 414 d'une surface de 700 m²
- 818 A 415 d'une surface 25 m²

Monsieur DEHURTEVENT propose de racheter ces deux parcelles au prix total de 38 000 €. Il conviendra de rajouter les frais de notaire.

Après débat, le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide l'achat des deux parcelles suivant la proposition présentée ci-dessus,
- Autorise le Maire à signer les documents relatifs à cette acquisition auprès de l'office notarial LECOMTE LEMOINE à Villers-Bretonneux.

Questions diverses :

- ✓ Décoration Noël : chaque année, la Commune fait appel à un prestataire pour l'installation des décorations de Noël dans le village. Il a été constaté que les guirlandes se dégradaient et provoquaient des pannes à répétition sur l'éclairage publique. Il convient de voir si la Commune conserve cette organisation ou arrête définitivement cette installation. Le coût annuel du prestataire est d'environ 600 €. Le Conseil décide de stopper l'installation sur la route départementale.
- ✓ Projet EOLIEN : la société H2air a rencontré la commission Eolienne pour présenter une étude sur un projet éolien.

- ✓
- ✓ Aménagement de haies : Dans le cadre de la gestion de l'érosion des sols, la Cdc Terre de Picardie a mandaté la société SOMEA pour engager des discutions avec les collectivités.

  Des échanges avec les agriculteurs locaux, la Commune et SOMEA ont été ouverts pour réfléchir aux mieux ces aménagements. M. DEHURTEVENT annonce qu'une réunion aura lieu le 25 février prochain. Il est précisé que le dispositif est intégralement pris en charge par l'intercommunalité.

La séance est close à 21 heures

Le secrétaire Le Maire